

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie tenue le lundi, 23 mars 2020 à 19h00 dans la salle du conseil, située au 3620 rue Principale.

1) APPEL À L'ORDRE.

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Étant donné la pandémie du COVID-19, la présente réunion se fait sans la présence du public avec la présence des membres du conseil municipal par participation audio seulement.

2020-131 ATTENDU QUE le conseil municipal doit se réunir durant une situation de pandémie pour prendre des décisions en conformité avec l'article 64 de la Loi sur la Gouvernance locale;
ET ATTENDU QUE le conseil municipal doit prendre des mesures pour limiter la participation du public en conformité avec l'article 67 de la Loi sur la gouvernance locale, l'alinéa 3 f) du règlement 2018-84 concernant les arrêtés procéduraux ainsi que l'article 40 de l'arrêté procédural du conseil municipal de Tracadie ;
ET ATTENDU QUE le conseil municipal ne s'oppose pas aux exceptions faites aux formalités de préavis, de participation du public et autres mesures prises en situation pandémique;
IL EST PROPOSÉE PAR Dianna May Savoie, APPUYÉE DE Réaldine Robichaud QUE le conseil municipal déclare la tenue de cette réunion en bonne et due forme et en conformité avec l'article 67 de la Loi sur la Gouvernance locale, l'alinéa 3 f) du règlement 2018-84 concernant les arrêtés procéduraux ainsi que l'article 40 de l'arrêté procédural du conseil municipal de Tracadie.
IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE le public peut envoyer toute question concernant la présente réunion à la municipalité et celle-ci fera tout son possible pour y répondre dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE.

2) CONSTATATION DU QUORUM :

| | | |
|--------------------|------------------------|--------------------|
| Sont présents : | Denis Losier | Maire |
| (électroniquement) | Jean-Yves McGraw | Maire suppléant |
| | Ginette Brideau Kervin | Conseillère |
| | Brian L. Comeau | Conseiller |
| | Jolain Doiron | Conseiller |
| | Philippe Ferguson | Conseiller |
| | Chantal Mazerolle | Conseillère |
| | Réaldine Robichaud | Conseillère |
| | Geoffrey Saulnier | Conseiller |
| | Dianna May Savoie | Conseillère |
| | Yolan Thomas | Conseiller |
| Sont présents : | Daniel Hachey | Directeur général |
| | Joey Thibodeau | Greffier municipal |

Initiales : _____

3) DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS.

- Aucun.

4) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2020-132 Proposé par Yolán Thomas, appuyé de Brian L. Comeau QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux :
 - 5.1 Réunion ordinaire du 9 mars 2020.
6. Présentation des rapports :

- Aucun.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Demande de modification au plan rural - Projet d'un aménagement intégré pour un usage industriel et résidentiel.
 - 7.1.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-01-2019.
 - 7.1.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-01-2019.
 - 7.2 Soumissions reçues pour l'amélioration de la rue de l'Église.
 - 7.3 Soumissions reçues pour l'achat d'une benne à asphalte chauffante.
 - 7.4 Soumissions reçues pour le centre des loisirs de Benoit.
 - 7.5 Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick – Demande de financement par débentures.
 - 7.6 Demande pour une lettre d'appui – QUADNB.
 - 7.7 Demande de subvention financière pour le développement économique.
 - 7.8 Plan rural – Autorisation du conseil municipal.
 - 7.9 Assurances collectives.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances :
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 8.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 3.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Initiales : _____

5) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**5.1 ORDINAIRE : 9 MARS 2020, TREIZE (13) POINTS ÉTAIENT À L'ORDRE DU JOUR.****ORDRE DU JOUR**

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux :
 - 5.1 Réunion ordinaire du 24 février 2020.
6. Présentation des rapports :
 - 6.1 Procès-verbal de la réunion du comité des Finances du 26 février 2020.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Demande de modification au plan rural - Projet d'un aménagement intégré pour un usage industriel et résidentiel.
 - 7.1.1 Audiences publiques.
 - 7.1.2 Première lecture de l'arrêté 030-01-2019.
 - 7.1.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-01-2019.
 - 7.2 Réunion ordinaire du 11 mai 2020.
 - 7.3 Rachat d'un camion pour le service d'incendies
 - 7.4 Légion Royale Canadienne Filiale 45 – Demande d'une aide technique.
 - 7.5 Brochure pour la collecte des déchets 2020.
 - 7.6 Nouvelle convention collective - Section locale 1470.
 - 7.7 Soumissions reçues pour l'achat de deux camionnettes.
 - 7.8 Soumissions reçues pour l'achat d'équipements légers (tondeuses).
 - 7.9 Demande de recommandation pour une modification au plan rural – Projet d'un pâturage avec grange et chalet.
 - 7.10 Autorisations pour des prêts intérimaires ou marge de crédit.
 - 7.11 Routes et chemins privés.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances :
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 25.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 5.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

2020-133 Proposée par Chantal Mazerolle, appuyée de Dianna May Savoie QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Initiales : _____

6) PRÉSENTATION DES RAPPORTS :

- Aucun.

7) AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES :**7.1 DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN RURAL - PROJET D'UN AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ POUR UN USAGE INDUSTRIEL ET RÉSIDENTIEL.****7.1.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-01-2019.**

2020-134 Proposée par Ginette Brideau Kervin, appuyé de Jean-Yves McGraw, QUE l'arrêté no 030-01-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.
ADOPTÉE.

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 030-01-2019.

2020-135 Proposé par Jolain Doiron, appuyée de Réaldine Robichaud, QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-01-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée tel que lue par le maire
ADOPTÉE.

7.1.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-01-2019.

2020-136 Proposée par Dianna May Savoie, appuyée de Réaldine Robichaud, QUE l'arrêté no 030-01-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.
ADOPTÉE.

Le maire fait la 3^e lecture par son titre de l'arrêté 030-01-2019.

7.2 SOUSSIONS REÇUES POUR L'AMÉLIORATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE.

2020-137 Proposé par Jean-Yves McGraw, appuyée de Dianna May Savoie QUE suite à la recommandation de la firme Roy Consultants, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences demandées, soit l'entreprise St-Isidore Asphalte Ltée pour le projet d'amélioration de la rue de l'Église (projet 312-19-1-C) avec un montant de 391 428,00 \$ plus T.V.H.
ADOPTÉE.

Initiales : _____

7.3 SOUMISSIONS REÇUES POUR L'ACHAT D'UNE BENNE À ASPHALTE CHAUFFANTE.

- 2020-138** Proposé par Yolán Thomas, appuyé de Brian L. Comeau QUE suite à la recommandation du département des Travaux publics, le conseil municipal accepte le soumissionnaire ayant le plus haut pointage et respectant les spécifications demandées, soit l'entreprise SNT Solutions Inc pour le projet d'achat d'une benne à asphalte chauffante neuve sur remorque et équipement (projet 2019-276-HB) avec un pointage de 98,50 pour un montant de 53 500,00 \$ plus T.V.H.

ADOPTÉE.

7.4 SOUMISSIONS REÇUES POUR LE CENTRE DES LOISIRS DE BENOIT.

- 2020-139** Proposé par Yolán Thomas, appuyée de Réaldine Robichaud QUE suite à la recommandation de la firme Roy Consultants, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences demandées, soit l'entreprise GeniBuild Construction Ltd pour le projet Centre des loisirs de Benoit – Rénovation – Phase 1 (projet 149-19-1) avec un montant de 229 300,00 \$ plus T.V.H.

ADOPTÉE.

7.5 CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK – DEMANDE DE FINANCEMENT PAR DÉBENTURES.

- 2020-140** Proposée par Réaldine Robichaud, appuyé de Geoffrey Saulnier QU'il soit résolu que le greffier, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick des débentures de la Municipalité régionale de Tracadie d'un montant de 1 278 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la Municipalité régionale de Tracadie convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts desdites débentures.

ADOPTÉE.

7.6 DEMANDE POUR UNE LETTRE D'APPUI – QUAD NB.

- 2020-141** ENTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour une lettre d'appui de la part de QUAD NB pour le club VTT 4 saisons de la région de Brantville pour avoir un permis d'utilisation de route de la part du ministère des Transports et de l'Infrastructure.
IL EST PROPOSÉ PAR Brian L. Comeau, APPUYÉE DE Réaldine Robichaud QUE le conseil municipal autorise l'envoi d'une lettre d'appui auprès du ministère des Transports et de l'Infrastructure appuyant la demande de QUAD NB et du club VTT 4 saisons de la région de Brantville pour avoir accès à des routes de la province tel que demandé.

ADOPTÉE.

Initiales : _____

7.7 DEMANDE DE SUBVENTION FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

- 2020-142** Proposée par Ginette Brideau Kervin, appuyée de Dianna May Savoie QUE le conseil municipal accorde au propriétaire de la propriété située au 692, chemin Rivière-à-la-Truite (NID 20891784), soit Joey Albert CP Inc, une subvention pour le développement économique équivalente à la différence de la taxe foncière municipale pour l'aménagement d'un nouveau bâtiment commercial et conforme à la procédure administrative PA2016-006 (Politique sur les subventions financières) soit :
- 80% la première année pour un maximum de 32,000\$
 - 60% la deuxième année pour un maximum de 24,000\$
 - 40% la troisième année pour un maximum de 16,000\$ et
 - 20% la quatrième année pour un maximum de 8,000\$.
- IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE le premier versement de la subvention sera fait en 2021.

ADOPTÉE.

7.8 PLAN RURAL – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

- 2020-143** ENTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Commission des Services régionaux de la Péninsule acadienne et du propriétaire de la propriété ayant le NID 20158119 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour l'aménagement d'un nouveau bâtiment sur le chemin Léo à Petit-Tracadie.
- IL EST PROPOSÉE PAR Réaldine Robichaud, APPUYÉE DE Dianna May Savoie QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20158119 et situé sur le chemin Léo.
- IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement du chemin Léo qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité et que la collecte des déchets peut ne pas être faite si l'état du chemin Léo ne le permet pas.
- IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE'étant donné que le chemin Léo n'est pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 20158119 de s'en assurer.

ADOPTÉE.

Initiales : _____

7.9 ASSURANCES COLLECTIVES.

- 2020-144** Proposée par Ginette Brideau Kervin, appuyée de Dianna May Savoie QUE la résolution 2019-495 adoptée lors de la réunion du 18 décembre 2019 soit modifiée pour que le partage des coûts entre les employés municipaux et la municipalité soit fait de la façon suivante :
- pour les employés syndiqués, 15 % et la municipalité, 85%.
 - pour les employés non syndiqués, 20 % et la municipalité, 80%.

ADOPTÉE.

8) QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT :

- Aucune.

9) CORRESPONDANCES :**9.1 CORRESPONDANCES ENVOYÉES : NO. 1 À NO 8.**

Pour information.

9.2 CORRESPONDANCES REÇUES : NO 1 À NO 3.

Pour information.

- 2020-145** Proposé par Jean-Yves McGraw, appuyée de Ginette Brideau Kervin QUE la demande d'aide financière en date du 2 mars 2020 de la part de la Chambre de commerce du Grand Tracadie-Sheila soit apportée à la prochaine réunion du comité des Finances.

**8 OUI
3 NON**

ADOPTÉE.

10) DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL :

- La conseillère Ginette Brideau Kervin félicite le maire et la direction pour que le travail qui est fait pour assurer la sécurité des citoyens et citoyennes en espérant que tout un chacun vont participer pour sortir de la présente crise. La conseillère Brideau Kervin félicite aussi les employés de la municipalité, l'administration et la population.
- Le conseiller Yolán Thomas demande que la Municipalité fasse des réunions que pour les points les plus importants et qu'elle annule les autres réunions le temps de la présente crise.

Initiales : _____

2020-146 Proposé par Yolán Thomas, appuyée de Ginette Brideau Kervin QUE les réunions ordinaires prévues pour les prochaines semaines soient annulées tant que durera les mesures d'urgences sanitaires déclarées par la province.
IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'advenant des dossiers urgents pour la municipalité et qui exige une décision du conseil municipal, que l'administration municipale puisse convoquer des réunions extraordinaires. **ADOPTÉE.**

Note administrative : Modification voir résolution 2020-174 de la réunion extraordinaire du 25 mai 2020. Initiales : _____

- Le maire Denis Losier remercie au niveau de la population ceux et celles qui suivent les consignes qui sont émises par la Santé publique et rappelle aux gens que s'ils veulent avoir de l'information pertinente, ils doivent aller sur le site internet de la municipalité ou sur le site internet de la province. Le maire félicite aussi ceux et celles qui continuent de travailler pour offrir les services essentiels à la population.
- La conseillère Réaldine Robichaud félicite le département de Sécurité publique et autres départements municipaux.
- La conseillère Dianna May Savoie demande d'envoyer une note à tous les directeurs et gestionnaires pour les féliciter de leur bon travail ainsi que ceux de leurs employés.
- Le conseiller Brian L. Comeau félicite le maire pour son bon travail lors de la présente réunion.

11) PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC.

- Le maire demande à ceux qui le désirent d'envoyer leurs questions et commentaires à la municipalité.

12) QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC.

Étant donné la pandémie du COVID-19, le public a été exclu de la présente réunion.

13) LEVÉE DE LA RÉUNION.

L'ordre du jour étant épuisé, Brian L. Comeau propose que la réunion soit levée à 20h28 approximativement.